



Rapport annuel 2016-2017 au Parlement



Office national
de l'énergie

National Energy
Board

Canada

Autorisation de reproduction

Le contenu de cette publication peut être reproduit à des fins personnelles, éducatives et/ou sans but lucratif, en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit, sans frais et sans autre permission de l'Office national de l'énergie, pourvu qu'une diligence raisonnable soit exercée afin d'assurer l'exactitude de l'information reproduite, que l'Office national de l'énergie soit mentionné comme organisme source et que la reproduction ne soit présentée ni comme une version officielle ni comme une copie ayant été faite en collaboration avec l'Office national de l'énergie ou avec son consentement.

Pour obtenir l'autorisation de reproduire l'information contenue dans cette publication à des fins commerciales, faire parvenir un courriel à : info@neb-one.gc.ca

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada 2017
représentée par l'Office national de l'énergie

Rapport annuel au Parlement (Canada. Office national de l'énergie)
1498-5063
NE1/2016F-PDF

Ce rapport est publié séparément dans les deux langues officielles; il est disponible sur supports multiples, sur demande.

Demandes d'exemplaires :

Bureau des publications
Office national de l'énergie
Bureau 210, 517, Dixième Avenue S.-O.
Calgary (Alberta) T2R 0A8

Courrier électronique : publications@neb-one.gc.ca
Fax : 403-292-5503
Téléphone : 1-800-292-4800
1-800-899-1265

Des exemplaires sont également disponibles
à la bibliothèque de l'Office
Deuxième étage

Internet : www.one-neb.gc.ca

Imprimé au Canada

Permission to Reproduce

Materials may be reproduced for personal, educational and/or non-profit activities, in part or in whole and by any means, without charge or further permission from the National Energy Board, provided that due diligence is exercised in ensuring the accuracy of the information reproduced; that the National Energy Board is identified as the source institution; and that the reproduction is not represented as an official version of the information reproduced, nor as having been made in affiliation with, or with the endorsement of the National Energy Board.

For permission to reproduce the information in this publication for commercial redistribution, please e-mail: info@neb-one.gc.ca

© Her Majesty the Queen in Right of Canada 2017
as represented by the National Energy Board

Annual report to Parliament (Canada. National Energy Board)
1498-5055
NE1/2016E-PDF

This report is published separately in both official languages and is available upon request in multiple formats.

Copies are available on request from:

Library and Publication Services
National Energy Board
Suite 210, 517 Tenth Avenue SW
Calgary, Alberta T2R 0A8

E-Mail: publications@neb-one.gc.ca
Fax: 403-292-5503
Phone: 1-800-292-4800
1-800-899-1265

For pick-up at the NEB office:
Library
2nd floor

Internet: www.neb-one.gc.ca

Printed in Canada

Table des matières

- ii Message du président
- 1 Qui sommes-nous?
- 2 Décisions sur les projets énergétiques
- 4 Sécurité et environnement
- 6 Information sur l'énergie
- 8 Mobilisation
- 10 Décisions et recommandations de l'Office :
Audiences, exercice 2016-2017
- 11 Décisions de l'Office :
Droits et tarifs, exercice 2016-2017
- 13 Décisions de l'Office :
Importations et exportations (avril 2016 – mars 2017)
- 14 Incidents qui ont eu des répercussions négatives sur
les personnes ou l'environnement (avril 2016 à mars 2017)
- 14 Dépenses et personnel de l'Office
(par exercice)



Message du président

Au nom de l'Office national de l'énergie, c'est avec plaisir que je présente ce rapport sur notre mandat et nos activités au cours du dernier exercice, soit du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017.

À titre d'organisme de réglementation du secteur énergétique au Canada, l'Office remplit divers rôles et s'acquitte de nombreuses fonctions tout au long du cycle de vie de l'infrastructure énergétique : décisions sur les demandes de projets énergétiques, diffusion d'informations sur l'énergie, mobilisation, et instance constante sur la surveillance de la sécurité et de la protection de l'environnement. L'Office prend tous les moyens pour améliorer le rendement de l'ensemble de l'industrie, tout autant que le sien, dans ces domaines. Le présent rapport numérique retrace les activités de l'Office qui ont marqué le dernier exercice dans ces sphères.

Afin de renforcer la confiance du public et d'afficher un meilleur rendement, nous avons entrepris durant l'exercice 2016-2017 un ambitieux programme de transformation axé sur l'excellence en matière de gestion et de réglementation. Notre transformation s'est concrétisée par l'instauration d'une structure de gouvernance interne améliorée et l'adoption de solides pratiques opérationnelles qui permettent d'arrimer davantage nos activités et nos ressources.

L'Office a été l'un des premiers organismes à adopter la Politique sur les résultats actualisée du gouvernement du Canada, connue sous le nom de « cadre ministériel des résultats ». Ce cadre définit nos quatre responsabilités essentielles qui sont les décisions sur les projets énergétiques, la surveillance de la sécurité et de l'environnement, l'information sur l'énergie et la mobilisation. Il dépeint parfaitement ce que nous faisons, ce que nous voulons réaliser et comment nous entendons communiquer nos résultats aux Canadiens. Il constitue aussi notre plan directeur pour l'avenir, et nous faisons œuvre de pionniers dans son implantation à l'extérieur de l'organisation.

Nous voulons également accroître la confiance du public envers nous et, pour cela, nous proposons aux Canadiens une information factuelle et objective sur l'énergie et les pipelines. Afin d'alimenter le dialogue sur l'énergie, nous avons lancé plusieurs produits d'information novateurs. J'ajouterai avec plaisir que nous ne sommes pas limités aux combustibles fossiles et avons publié récemment deux nouveaux rapports sur les énergies renouvelables.

Nous appuyons sans réserve l'examen que mène le gouvernement du Canada en vue de moderniser le rôle, la structure et le mandat de l'Office, et nous ferons tout ce qui est de notre ressort pour l'aider à atteindre ses objectifs. La modernisation redonnera de la vigueur à l'Office et rajeunira son mandat. Nous soutenons aussi tout à fait les mesures provisoires que le gouvernement a fait connaître en janvier 2016.

Notre volonté de transparence, de reddition de comptes et de mesure de notre rendement, jumelée aux examens visant les politiques et la modernisation, nous aidera à mieux répondre aux attentes des Canadiens. Les discussions en cours sur les politiques donneront lieu à des virages qui, tout compte fait, se traduiront par un régime de réglementation plus fort. Les Canadiens doivent savoir que pendant que le gouvernement poursuit ses processus d'examen visant les politiques et la modernisation, l'Office multiplie les efforts pour atteindre l'excellence en matière de réglementation et veiller à la sécurité des pipelines et à la protection de l'environnement.

À l'aube de ce nouvel exercice, nous entendons persévérer dans nos efforts pour faire avancer notre organisation, afin qu'elle soit encore plus au diapason des attentes des Canadiens que nous servons.

Peter Watson



Qui sommes-nous?

L'Office national de l'énergie est un organisme fédéral indépendant qui réglemente plusieurs aspects du secteur énergétique au Canada. Il exerce sa surveillance sur plus de 75 000 kilomètres de pipelines et de lignes de transport d'électricité qui acheminent des produits pétroliers et de l'électricité au Canada et à l'étranger pour une valeur de quelque 100 milliards de dollars.

Il réglemente les pipelines, la mise en valeur des ressources énergétiques et le commerce de l'énergie, dans l'intérêt public canadien en plaçant la sécurité au cœur de ses préoccupations. De façon plus particulière, l'Office a pour mandat de réglementer les pipelines interprovinciaux et internationaux qui, s'ils étaient alignés bout à bout, feraient presque deux fois le tour de la Terre! Il a aussi compétence sur les [lignes de transport d'électricité internationales et désignées](#), les [importations](#) de gaz naturel et les [exportations](#) de pétrole brut et de liquides de gaz naturel. Enfin, il a comme tâche de fournir de [l'information et des conseils](#) sur des questions énergétiques qui concernent le Canada et le reste du monde.

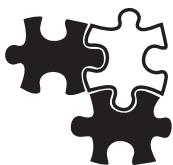
Le travail de l'Office touche la vie des Canadiens et affecte ce qu'ils ont de plus précieux : leurs terres, leurs eaux, leur environnement, leurs emplois, leurs communautés, leur sécurité et leur bien-être. L'infrastructure énergétique qui relève de l'Office contribue aussi au bien-être économique du pays et favorise l'efficacité des marchés énergétiques. On doit aussi signaler que l'année dernière seulement, cette infrastructure a acheminé aux Canadiens et dans le monde pour environ 100 milliards de dollars de produits pétroliers et d'électricité.

La réglementation de l'Office s'applique aux installations de son ressort pendant tout leur [cycle de vie](#). Il commence donc à exercer sa

surveillance de la sécurité et de la protection de l'environnement dès l'étape de l'examen des demandes de projets pipeliniers et il continue à le faire durant leur construction et leur exploitation. En 2016, est entrée en vigueur la [Loi sur la sûreté des pipelines](#), qui lui a donné la responsabilité de [surveiller les pipelines](#) après que leur exploitation a cessé, afin de veiller à ce qu'ils demeurent sécuritaires.

À l'Office, nous formons une équipe de [8 membres permanents](#), [11 membres temporaires](#) et quelque 460 employés à temps plein. Nos responsabilités envers les Canadiens sont énoncées dans un éventail de lois, de règlements et de politiques gouvernementales. Tous les membres de l'équipe de l'Office jouent des rôles différents. Au rôle principal des membres de l'Office, qui consiste à faire l'examen des demandes visant des projets et à rendre des décisions d'ordre réglementaire, s'ajoute la surveillance stratégique des activités de l'organisation.

Outre l'information que le lecteur trouvera ci-après, l'Office national de l'énergie produira des rapports détaillés sur son rendement à l'intention des Canadiens dans deux documents à venir : le [Rapport sur les résultats ministériels](#) et le [Plan ministériel](#). De plus amples renseignements sur les moyens que nous prenons pour toujours améliorer nos résultats et notre transparence sont disponibles en suivant les liens proposés dans le texte.



Cadre ministériel des résultats - Pour être un organisme de réglementation moderne, l'Office doit rendre compte de son rendement – aussi bien ses réussites que ses écueils – en toute transparence.

Au cours de l'exercice, l'Office a été l'un des premiers organismes à adopter la [Politique sur les résultats](#) actualisée du gouvernement du Canada et a mis au point un [cadre ministériel des résultats](#) (CMR) très complet. Ce cadre définit nos quatre responsabilités essentielles qui sont les décisions sur les projets énergétiques, la surveillance de la sécurité et de l'environnement, l'information sur l'énergie et la mobilisation. Il énonce de façon claire la direction à suivre pour l'Office et dépeint parfaitement ce que nous faisons, ce que nous voulons réaliser et comment nous ferons partie de nos résultats aux Canadiens.



Excellence en matière de réglementation et de gestion - L'Office vise l'[excellence en matière de réglementation](#) et, pour y arriver, toutes ses actions sont axées sur trois attributs : *l'intégrité absolue, l'engagement empathique et la compétence exceptionnelle*. Parce que l'[excellence en matière de réglementation](#) n'est pas un exercice ponctuel, l'Office réévaluera continuellement son rendement, par le truchement de son [système de gestion](#) et de son cadre ministériel des résultats, de manière à être toujours plus exigeant envers lui-même.

Suivez nous sur :



Décisions sur les projets énergétiques

Notre engagement : Mener des processus décisionnels relatifs aux projets énergétiques justes, opportuns, transparents et accessibles.



L'une des tâches principales de l'Office consiste à faire l'examen des demandes d'autorisation relatives aux pipelines et aux lignes de transport d'électricité. L'Office réglemente la plupart des pipelines et des lignes de transport d'électricité interprovinciales et les lignes de transport qui se rendent aux États-Unis. Son rôle est de faire un examen scientifique approfondi des projets et de formuler une recommandation au gouvernement à savoir s'ils peuvent être réalisés de façon sécuritaire et de la manière qui protège le mieux l'environnement. Au nombre de ses autres attributions, l'Office réglemente des aspects économiques, comme les droits pipeliniers (c.-à-d. le prix exigé par une société pour ses services de transport et autres) et les tarifs (c.-à-d. les

conditions qui régissent les services offerts), afin de s'assurer qu'ils sont équitables et raisonnables et qu'ils ne font pas de distinction injuste.

Quand il fait l'étude d'un projet, l'Office fonctionne à la manière d'un tribunal. Il n'ignore toutefois pas que ce processus peut être intimidant, en particulier pour les gens qui en sont à leurs premières armes. C'est la raison pour laquelle il s'emploie à simplifier ses processus d'audience et de demande de participation pour les rendre plus accessibles. Concrètement, cela consiste à alléger la démarche pour les demandes de participation ou à faciliter la façon de se tenir informé de ses décisions.



Audiences de l'Office – Durant l'exercice 2016-2017, l'Office a géré 31 [audiences](#), dont 15 étaient toujours en cours au 31 mars 2017. Il s'agit d'une hausse par rapport aux 18 audiences tenues pendant l'exercice précédent. Au nombre de ces audiences figurent celles pour deux projets pipeliniers d'envergure : le [programme de remplacement de la canalisation 3](#) d'Enbridge et le [projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain](#) de Kinder Morgan Canada. Maintenant que les audiences initiales de ces grands projets sont terminées et que ces derniers ont reçu l'aval du gouvernement du Canada, l'Office entamera la prochaine étape de son mandat de surveillance, soit [les audiences sur les tracés détaillés](#). Le moment venu, il s'assurera également que les sociétés satisfont à toutes les exigences imposées de manière que ces projets soient réalisés en toute sécurité et avec le souci constant de protéger l'environnement. Vous pouvez vous tenir informé du respect des sociétés de toutes les conditions assorties à l'autorisation des projets à partir de la page Web de l'Office sur la [conformité aux conditions](#).

Consultez les [décisions et les recommandations](#) que l'Office a rendues ou formulées durant l'exercice.



Engagement élargi – Au cours de l'exercice, l'Office a relancé son examen des projets Énergie Est et Réseau principal Est. L'une des principales particularités du nouveau processus est l'instauration d'un programme d'engagement élargi qui cadre avec les [Mesures provisoires pour l'examen des projets de pipelines](#) du gouvernement du Canada. Outre les audiences officielles, quatre membres de l'Office auront des rencontres directes avec les peuples autochtones et le grand public dans le but de mieux comprendre leurs préoccupations et leurs intérêts. Les renseignements qui seront recueillis lors de ces activités seront versés au dossier de l'instance et le comité d'audience en tiendra compte.

Apprenez-en davantage sur les [activités d'engagement élargi](#) pour les projets Énergie Est et Réseau principal Est.



Importations et exportations - Il incombe à l'Office d'étudier les demandes d'importation et d'exportation de gaz naturel (y compris de gaz naturel liquéfié) et d'exportation de pétrole (dont les produits pétroliers raffinés), de gaz naturel (incluant le gaz naturel liquéfié), de liquides de gaz naturel (propane, butane et éthane) et d'électricité. D'avril 2016 à mars 2017, l'Office a délivré 534 licences d'importation et d'exportation. Ce nombre est sensiblement le même qu'au cours de l'exercice précédent, alors qu'il avait délivré 526 autorisations.

Cliquez pour avoir un [sommaire](#) de l'ensemble des ordonnances, licences et permis délivrés par l'Office.



Processus simplifiés - Pour l'examen d'une [demande de projet de pipeline](#) qu'il a fait au cours de l'exercice, l'Office a introduit le concept de « droit de participation prédéterminé ». Brièvement, cela consistait à accorder de facto à certains groupes – peuples autochtones, propriétaires fonciers et municipalités – le droit de [participer à l'audience](#) de la façon qui leur convenait le mieux. Une fois prise la décision de participer au processus, des conseillers de l'Office leur proposaient leur aide en cours de route. Cette approche simplifiée a éliminé l'incertitude qui accompagnait les demandes de participation et a permis aux intéressés de porter toute leur attention sur l'information qu'ils souhaitaient transmettre au comité d'audience.

Pour plus de renseignements sur la façon de prendre part à une audience ou à un processus de l'Office, visionnez cette [courte vidéo](#).



Aide financière pour la participation - Afin d'aider les intéressés à payer les frais engagés pour participer à ses audiences, l'Office administre son propre [Programme d'aide financière aux participants](#) (PAFP). Dans le cadre de ce programme, des fonds sont mis à la disposition des participants pour qu'ils puissent se faire rembourser une partie de leurs frais, par exemple des frais de déplacements ou des frais juridiques. En 2016-2017, l'Office a administré 281 dossiers de particuliers et de groupes qui désiraient participer à ses processus, et il a versé près de 800 000 \$ en remboursement de frais. Afin de faciliter davantage l'accès au programme, l'Office a simplifié ses [formulaires électroniques](#) de demande de fonds et de règlement.

Vous désirez en apprendre davantage? Visitez la [page du PAFP](#) pour savoir comment l'Office peut vous aider.



Rencontres informelles - Le [projet d'agrandissement du réseau principal à Vaughan](#) est l'une des deux audiences durant l'exercice pour lesquelles le comité d'audience a tenu des assemblées communautaires dont les renseignements qui en ont émané ont été versés au dossier. Ces assemblées, qui se déroulaient dans un cadre moins rigide, ont permis au comité qui devrait ultimement rendre une décision concernant le projet d'écouter les points de vue et de recueillir les connaissances des personnes présentes. Les participants n'avaient pas le statut officiel d'« intervenant » et n'étaient pas tenus de présenter leurs commentaires par écrit, mais ils pouvaient exprimer leurs préoccupations directement aux membres comité d'audience. Enfin, l'assemblée a procuré aux membres de la collectivité une tribune pour poser des questions directement au comité.

Prenez connaissance des [renseignements](#) offerts en vue de l'assemblée communautaire qui a eu lieu le 27 avril 2016 à Vaughan, et voyez quels moyens l'Office a mis en œuvre pour rendre celle-ci accessible à plus de gens.



Suivi des conditions d'un projet - L'Office a poursuivi ses efforts de transparence en lançant une [page Web](#) où les Canadiens peuvent se renseigner sur le respect des sociétés des conditions rattachées à l'approbation de leurs projets de pipelines. Des renseignements sur plus de 3 200 conditions exhaustives sont maintenant accessibles en ligne dans un format simplifié et facile de recherche. En mai, l'Office a aussi mis en ligne une page Web interactive consacrée exclusivement au [projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain](#).

Voyez où en est Trans Mountain dans le respect des [157 conditions](#), dont bon nombre doivent être satisfaites avant de début de la construction du projet, grâce à notre [outil interactif](#).

Sécurité et environnement

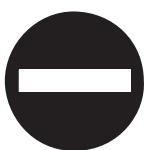
Notre engagement : Prévenir les blessures aux personnes et les dommages à l'environnement tout au long du cycle de vie des activités liées à l'énergie.



L'Office national de l'énergie réglemente plus de 75 000 kilomètres de pipelines et de lignes de transport d'électricité qui ont acheminé pour environ 100 milliards de dollars de produits pétroliers et d'électricité à des Canadiens et à l'étranger l'année dernière seulement. L'Office a le mandat de veiller à ce que les sociétés prennent les mesures nécessaires pour maintenir la sécurité de leurs pipelines et assurer la protection de l'environnement. Pour cela, il fait appel à des responsables et à des experts techniques aux compétences

exceptionnelles qui partagent son engagement en matière de sécurité, de sûreté et de protection de l'environnement.

L'Office a la responsabilité d'informer les Canadiens des moyens qu'ils déploient pour s'acquitter de cette tâche. Il juge important de tenir les sociétés publiquement responsables et, à cette fin, il publie périodiquement dans son site Web des renseignements sur les mesures d'exécution afin de tenir la population informée sur le rendement des sociétés.



Ordonnances de sécurité - Le [Règlement de l'Office national de l'énergie sur les pipelines terrestres](#) donne aux membres de l'Office le pouvoir de délivrer des ordonnances de sécurité aux sociétés assujetties à sa réglementation s'ils jugent cela nécessaire pour des motifs liés à la sécurité ou à l'environnement. Ces ordonnances peuvent imposer des restrictions aux conditions d'exploitation d'un pipeline jusqu'à ce que l'Office ait la certitude que l'exploitation normale peut reprendre en toute sécurité. Dans un cas au cours de l'exercice, l'Office a délivré plusieurs [ordonnances de sécurité contraignantes](#) à Pipelines Trans-Nord Inc. (PTNI), une société qui avait à plusieurs reprises dans le passé exploité ses pipelines à une pression supérieure à celle qui était autorisée. En plus de maintenir les normes relatives à la sécurité et à la protection de l'environnement, ces ordonnances ont exigé de la société en question qu'elle améliore l'ensemble de ses méthodes.

Consultez cette ordonnance de sécurité et toutes les autres qui sont actuellement en vigueur, ainsi que d'autres renseignements sur les sociétés dans notre page Web [Conformité et exécution](#).



Sécurité des pipelines - L'Office tient les sociétés publiquement responsables de veiller à ce que leurs pipelines soient exploités en toute sécurité et en protégeant l'environnement. D'avril 2016 à mars 2017, on a enregistré 41 rejets de gaz à haute pression. Ces gaz se dissipent dans l'air et ne sont pas récupérables. On a aussi dénombré sept déversements de produits liquides, par exemple du pétrole. Dans la totalité de ces derniers cas, les produits déversés ont pu être nettoyés. Du nombre de rejets, 13 ont été des incidents qui ont eu des répercussions négatives sur des personnes ou l'environnement. Aucun travailleur n'a perdu la vie par suite de ces incidents. L'Office fait aussi le suivi des incidents comme les incendies, les explosions et les blessures subies par des travailleurs. Son site Web renferme des renseignements détaillés sur ces situations qui sont mis à jour tous les trois mois. Les Canadiens ont donc accès facilement aux informations courantes sur la sécurité.

Consultez l'information la plus à jour sur le rendement des sociétés dans la page Web [Bilan du rendement sur le plan de la sécurité](#).



Gestion des situations d'urgence – Les Canadiens ont indiqué à l'Office qu'ils désiraient que soit rendue publique davantage d'information sur la façon dont les sociétés de son ressort gèrent les situations d'urgence. En avril 2016, donnant suite à cette demande, l'Office a rendu une [ordonnance](#) exigeant de toutes les sociétés soumises à sa réglementation qu'elles publient leurs manuels de procédures en cas d'urgence à compter du 30 septembre 2016. Il s'agissait d'une première en Amérique du Nord, et un autre moyen pour l'Office d'établir un lien de confiance avec la population canadienne. L'Office a aussi commencé à exiger des sociétés qu'elles fournissent des renseignements plus complets sur leurs plans d'intervention en cas d'urgence dès le stade de l'examen de la demande relative au projet, afin qu'il puisse en tenir compte dans le contexte général de celui-ci.

Vous êtes curieux de savoir quels renseignements sur la gestion des situations d'urgence les sociétés doivent fournir? Consultez les [exigences relatives aux programmes de gestion des situations d'urgence](#) des sociétés relevant de la réglementation de l'Office.



Audits ciblés de sociétés – Chaque année, l'Office mène des audits approfondis des sociétés qu'il réglemente. Ces vérifications visent à cerner, de façon proactive, les éléments qui suscitent des préoccupations avant qu'ils ne deviennent des problèmes. Au cours de l'exercice, l'Office a mené des audits ciblés de sociétés sur lesquelles il a compétence dans le but de les amener à produire des résultats plus rapidement et dans un format plus uniforme. Les audits ciblés se sont faits à partir des données que l'Office a recueillies dans le cadre de ses inspections, entre autres, et qui dénotaient des problèmes systémiques. Cette méthode a permis à l'Office de réaliser cette tâche plus rapidement, de dégager des tendances et de comparer les résultats. Si un audit relève des sources de préoccupations, l'Office oblige la société concernée à élaborer un plan détaillé, appelé « plan de mesures correctives », qui expose les mesures qu'elle entend déployer pour corriger la situation, et à le soumettre à son approbation.

L'Office publie dans son site Web les [rapports d'audit](#) et les plans de mesures correctives des sociétés afin que les Canadiens aient accès à toute l'information.



Culture de sécurité – La culture influe sur ce que les gens voient, entendent, ressentent et expriment. Mais, plus important encore peut-être, elle influence les décisions et les actions (comportements) des personnes au sein d'une organisation. Ces comportements, en définitive, se répercutent sur les résultats et le rendement d'une société en matière de sécurité. L'Office fait partie du [groupe de travail des organismes de réglementation nord-américains sur la culture de sécurité](#), un groupe de collaboration constitué de régulateurs de partout au Canada et aux États-Unis qui unissent leurs efforts pour mener des recherches et des études sur les pratiques exemplaires en matière de réglementation afin de faire avancer la culture de sécurité. L'Office pilote également, pour l'[International Regulators' Forum](#), un projet en plusieurs phases sur les [indicateurs de la culture de sécurité](#). Le leadership de l'Office au sein du groupe de travail a conduit à l'acceptation de [trois recommandations](#) visant à faire progresser la culture de sécurité (mécanismes de mesure de la culture de sécurité pour les organismes de réglementation; modèles d'indicateurs applicables à certaines activités de vérification de la conformité; compétence et formation en matière de culture de sécurité).

Prenez connaissance des plus récents travaux de l'Office dans ce domaine important dans la page [Culture de sécurité](#).



Information sur l'énergie

Notre engagement : Faire en sorte que les Canadiens puissent consulter et utiliser l'information sur l'énergie pour acquérir des connaissances, réaliser des recherches et prendre des décisions.

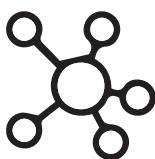


Le [programme d'information sur l'énergie](#) de l'Office joue un rôle primordial dans la communication aux Canadiens et au reste du monde d'une information objective et neutre. L'évolution constante des marchés de l'énergie et l'impératif d'élaboration de politiques sur les changements climatiques rendent cette information plus essentielle que jamais. Et l'Office a été à même de le constater! Au cours de cet exercice seulement, les Canadiens ont consulté l'information sur l'énergie que l'Office met en ligne près de 730 000 fois. À cela s'ajoutent les quelque 150 000 visites de sa page abritant son [outil de visualisation des données](#) sur l'énergie.



Énergie renouvelable - L'une des publications les plus consultées au cours de l'exercice a été le [Panorama de l'électricité renouvelable au Canada](#), dans lequel l'Office analyse le secteur des énergies renouvelables. Ce rapport fait un constat de la production d'énergie renouvelable dans chaque [province et territoire](#) et rappelle les [politiques](#) qui ont servi à stimuler les investissements dans le secteur. On peut y lire, entre autres, qu'au cours des dix dernières années, la capacité de production éolienne au Canada a été multipliée par 20 et celle d'énergie solaire, par 125. Le rapport classe également le Canada au deuxième rang mondial pour la production d'hydroélectricité.

Vous souhaitez en apprendre davantage sur les énergies renouvelables au Canada et savoir où se situe le Canada sur la scène mondiale? Consultez le [rapport](#).



Outil de visualisation des données - Afin d'exploiter pleinement le contenu de son rapport phare intitulé [L'Avenir énergétique au Canada](#), l'Office s'est associé à des experts de la visualisation de données du milieu universitaire et de l'industrie pour mettre au point un [outil interactif](#) d'exploration de l'avenir énergétique du Canada. Ce concept pilote a ouvert la voie à une transformation du mode de diffusion des données qu'utilisera désormais l'Office. Toutes les données peuvent être téléchargées et partagées. Il en est de même pour les graphiques. Quant au code source des visualisations, il est accessible sur le portail du « gouvernement ouvert » à l'adresse [ouvert.canada.ca](#).

Il n'a jamais été plus facile d'[explorer](#) le paysage énergétique du Canada.



Carte interactive des pipelines – En 2015, l'Office a lancé sa première carte interactive des pipelines, qui indique l'emplacement des plus récents incidents à déclaration obligatoire. Au cours de l'exercice, il l'a enrichie en ajoutant l'emplacement des pipelines qu'il réglemente ainsi que le type de produit transporté et le nom de la société exploitante. La [carte interactive](#) permet à l'utilisateur de faire un zoom jusqu'au niveau de son voisinage pour afficher un pipeline en particulier, la zone environnante et, s'il y a lieu, l'emplacement des incidents qui se sont produits. Les données sur les incidents qui étaient disponibles dans le passé sont désormais fournies avec l'emplacement des pipelines.

Renseignez-vous sur la sécurité des pipelines dans votre région en consultant la [carte interactive](#).



Centre de données – S'inscrivant dans la tendance actuelle des données facilement accessibles, l'Office a également lancé au cours de l'exercice son [centre de données](#), un guichet unique où l'on trouve un éventail de données sur le rendement en matière de réglementation, dont un tableau [des engagements des sociétés et les progrès réalisés](#), les [non-conformités](#) relevées dans le cadre des inspections et d'autres activités de surveillance et, tout récemment, les [données sur les causes des incidents](#), résultat direct de commentaires reçus par l'entremise du rapport de [Pipeline Safety Trust](#) (en anglais) sur l'information d'intérêt pour les parties prenantes.

Visitez le centre de données et voyez [l'index rapide](#) des données qu'offre l'Office.



Mobilisation

Notre engagement : Mener des activités auprès des parties prenantes et des peuples autochtones qui sont porteuses de sens et qui leur donnent la possibilité d'exprimer leurs points de vue et leurs commentaires.



L'Office reconnaît le caractère éminemment public de son rôle et sait qu'il doit, comme jamais auparavant, être à l'écoute de la population et présent auprès d'elle. Sinon, il s'expose au risque d'être déconnecté des personnes pour qui il œuvre au

final, c'est-à-dire les citoyens qui comptent sur lui pour rendre des décisions judicieuses et garantir la sécurité du public et la protection de l'environnement.



Établissement de relations - Les peuples autochtones entretiennent des liens de longue date avec la terre, l'eau et les ressources sur lesquelles les projets que réglemente l'Office national de l'énergie peuvent avoir des incidences. Aussi est-il déterminé à [approfondir ces relations](#) au moyen de meilleurs processus, dont une participation accrue des Autochtones, et un mécanisme pour recueillir plus efficacement la preuve traditionnelle orale durant les audiences. L'Office a aussi formulé une [recommandation](#) visant à mettre sur pied des comités consultatifs et de surveillance autochtones. Depuis, il collabore avec le [Bureau de gestion des grands projets](#) du gouvernement fédéral et les collectivités autochtones pour établir de tels comités pour deux projets : le [projet de remplacement de la canalisation 3](#) et le [projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain](#)). Nous croyons que les comités consultatifs et de surveillance autochtones procureront aux peuples autochtones de véritables occasions de participer aux activités de surveillance le long de ces couloirs pipeliniers. Ces comités permettent aux groupes autochtones de jouer un rôle actif dans la construction et l'exploitation des pipelines, en étant associés aux [inspections](#) des pipelines de l'Office et aux activités touchant la [gestion des situations d'urgence](#) et en contribuant à l'élaboration [des normes et des politiques de réglementation](#).

[Obtenez plus d'information](#) sur les efforts que déploie l'Office pour s'enrichir des connaissances et de la sagesse des peuples autochtones.



Mobilisation des propriétaires fonciers - Créer des relations fortes avec les propriétaires de terrains qui sont touchés par des pipelines est primordial. L'établissement et le maintien de telles relations incombent à l'Office et aux sociétés qui exploitent des pipelines sur leurs terrains, d'une part, et aux propriétaires fonciers eux-mêmes, d'autre part. Puisque l'exploitation d'un pipeline peut s'étendre sur plusieurs dizaines d'années, l'instauration d'un partenariat fort dès le début jette les bases pour le maintien de bonnes relations par la suite. Au cours de l'exercice, l'Office a publié le [Guide des propriétaires fonciers relatif aux accords fonciers](#), fruit du travail d'un sous-comité du [Groupe chargé des questions foncières](#), composé de défenseurs des propriétaires fonciers, de représentants de sociétés et de représentants gouvernementaux. Le guide renseigne les propriétaires de terrains sur des sujets qui pourraient être abordés lors de la négociation d'un accord d'acquisition de terrain. Il les informe aussi de leurs droits et les dirige vers des ressources qui pourront leur apporter une [aide supplémentaire](#) au besoin. L'Office vise à faire de ces initiatives de collaboration la norme.

Vous désirez en apprendre davantage? Joignez-vous au Groupe chargé des questions foncières en vous [inscrivant](#) aujourd'hui même.



Bureaux régionaux – L'Office continue à renforcer sa présence à l'extérieur de son bureau principal de Calgary. C'est ainsi qu'il a ouvert des bureaux à Montréal, à Vancouver et à Yellowknife pour se doter de moyens de recueillir les points de vue uniques des Canadiens partout au pays. Le rôle des bureaux régionaux est de tisser des liens plus étroits et de réagir plus rapidement aux événements des régions. Au cours du dernier exercice, les bureaux régionaux de l'Office se sont employés à solidifier des ententes de travail avec les premiers intervenants locaux, les municipalités, les organisations environnementales et les organisations de propriétaires fonciers ainsi que les groupes autochtones.

Vous désirez en savoir plus sur les bureaux régionaux de l'Office ou comment les joindre? Vous trouverez leurs [coordonnées ici](#).



Médias sociaux – L'Office fait tout ce qui est en son pouvoir pour communiquer de l'information aux Canadiens rapidement et par l'entremise des médias de leur choix. L'un des moyens d'y arriver consiste à être présent et actif dans les médias sociaux. Outre l'avantage de l'instantanéité de l'information, ces médias lui permettent de réagir plus rapidement aux situations qui se présentent. Durant le dernier exercice seulement, l'Office a enregistré plus de 4 000 interventions individuelles sur [Twitter](#), comparativement à 1 800 pendant l'exercice précédent. L'Office a recours à ces plates-formes pour transmettre directement à la population de l'information sur les audiences en cours, les activités d'intéressement du public et les décisions et recommandations réglementaires. En plus de Twitter, l'Office est présent sur [LinkedIn](#) et [YouTube](#), et il vient tout juste de lancer sa [page Facebook](#).

[Suivez-nous](#) et ayez les plus récentes informations au bout de vos doigts.



Décisions et recommandations de l'Office : Audiences, exercice 2016-2017

Nom	Numéro de dossier	Société	Produit	Rendu de la recommandation ou de la décision
<u>Demande de cessation d'exploitation de la canalisation de raccordement Hiding Creek</u>	MHW-007-2016	ConocoPhillips Canada Operations Ltd.	Gaz	8 mars 2017
<u>Demande de cessation d'exploitation des pipelines John Lake</u>	MHW-003-2016	AltaGas Holdings Inc.	Gaz	27 février 2017
<u>Projet de remplacement du tronçon Westover de la canalisation 10 d'Enbridge</u>	OH-001-2016	Pipelines Enbridge Inc.	Pétrole	26 janvier 2017
<u>ITC Lake Erie Connector LLC</u>	EH-001-2015	ITC Lake Erie Connector LLC	Électricité	19 janvier 2017
<u>TransCanada STS</u>	RH-001-2016	TransCanada PipeLines Limited	Gaz	24 novembre 2016
<u>Cessation d'exploitation du pipeline Pesh-Petitot</u>	MHW-004-2016	Delphi Energy Corporation	Gaz	14 novembre 2016
<u>Demande d'approbation du service hivernal garanti sur T-Sud</u>	RHW-001-2016	Westcoast Energy Inc., faisant affaire sous le nom de Spectra Energy Transmission	Gaz	10 novembre 2016
<u>Cessation d'exploitation du pipeline Eyehill</u>	MHW-005-2016	Husky Oil Limited	Gaz	7 novembre 2016
<u>Cessation d'exploitation du réseau pipelinier d'injection d'eau salée Marsden</u>	MHW-006-2016	Husky Oil Operations Ltd.	Autres	31 octobre 2016
<u>Projet d'agrandissement Towerbirch - Ordonnance d'audience GH-003-2015</u>	GH-003-2015	NOVA Gas Transmission Ltd.	Gaz	6 octobre 2016
<u>Demande de cessation d'exploitation du pipeline Hallum</u>	MHW-002-2016	Bonavista Energy Corporation	Gaz	20 septembre 2016
<u>Projet d'agrandissement du réseau principal à Vaughan</u>	GH-001-2016	TransCanada PipeLines Limited	Gaz	1 ^{er} septembre 2016
<u>Projet d'agrandissement du réseau de NGTL en 2017</u>	GH-002-2015	NOVA Gas Transmission Ltd.	Gaz	1 ^{er} juin 2016
<u>Cessation d'exploitation de stations de comptage et de canalisations latérales en 2015</u>	MHW-004-2015	NOVA Gas Transmission Ltd.	Gaz	27 mai 2016
<u>Projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain</u>	OH-001-2014	Trans Mountain Pipeline ULC	Autres	19 mai 2016
<u>Programme de remplacement de la canalisation 3</u>	OH-002-2015	Enbridge Pipelines Inc.	Pétrole	25 avril 2016

Décisions de l'Office : Droits et tarifs, exercice 2016-2017

Demandeur	Article de la Loi sur l'Office national de l'énergie	Rendu de la décision
Plains Midstream Canada ULC	Part IV, Section 60	2016/04/01; TGI-001-2016
NOVA Gas Transmission Ltd.	Partie IV, article 59	2016/04/07; TG-001-2016
Pipelines Trans-Nord Inc.	Partie IV, article 59, sans objet pour les projets amorcés à l'interne	2016/04/25; TO-003-2016
Gazoduc Trans Québec & Maritimes Inc.	Partie IV, article 60	2016/04/26; TG-002-2016
Westcoast Energy Inc., exploitée sous la dénomination sociale Spectra Energy Transmission	Partie IV, article 60	2016/04/27; TG-003-2016
Westcoast Energy Inc., exploitée sous la dénomination sociale Spectra Energy Transmission	Partie IV, article 62	2016/04/29; TG-004-2016
Trans Mountain Pipeline ULC	Partie I, article 21, partie I, par. 19.(1) et 19.(2), partie IV, article 62	2016/04/27; TO-004-2016
Alliance Pipeline Ltd.	Partie IV, article 60	2016/05/10; TG-005-2016
NOVA Gas Transmission Ltd.	Partie IV, article 59	2016/05/16; TG-006-2016
NOVA Gas Transmission Ltd.	Partie IV, article 62	2016/05/19; TG-007-2016
Kinder Morgan Cochin ULC	Partie IV, article 60	2016/06/08; TO-005-2016
Pembina Prairie Facilities Ltd.	Partie IV, article 60, partie I, article 16.1	2016/06/14; lettre de l'Office
6720471	Partie IV, article 59	2016/08/18; lettre de l'Office
Alliance Pipeline Ltd.	Partie IV, article 60	2016/09/16; lettre de l'Office

Décisions de l'Office :

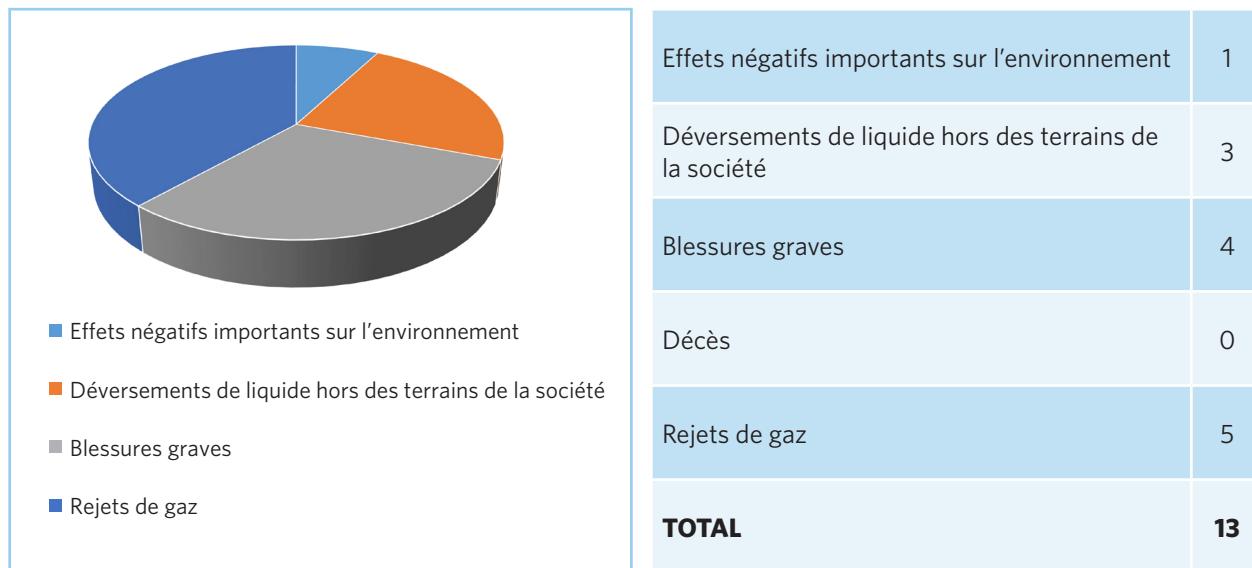
Droits et tarifs, exercice 2016-2017 (continué)

<u>Caltex Resources Ltd.</u>	Partie IV, article 59	2016/09/22; lettre de l'Office
<u>Steppe Petroleum Inc.</u>	Partie IV, article 59	2016/10/19; lettre de l'Office
<u>Alliance Pipeline Ltd.</u>	Partie IV, article 60	2016/10/31; TG-009-2016
<u>Venturion Oil Limited</u>	Partie IV, article 59	2016/11/25; lettre de l'Office
<u>NOVA Gas Transmission Ltd.</u>	Partie IV, article 60	2016/11/25; TGI-002-2016
<u>TransCanada PipeLines Limited</u>	Partie IV, article 60	2016/12/02; TG-011-2016
<u>Strategic Oil and Gas Ltd.</u>	Partie IV, article 59	2016/12/06; lettre de l'Office
<u>Maritimes & Northeast Pipeline Management Ltd.</u>	Partie IV, article 60	2016/12/13; TGI-003-2016
<u>Westcoast Energy Inc., exploitée sous la dénomination sociale Spectra Energy Transmission</u>	Partie IV, article 60	2016/12/16; TGI-004-2016
<u>Gazoduc Trans Québec & Maritimes Inc.</u>	Partie IV, article 60	2016/12/21; TGI-005-2016
Gazoduc Trans Québec & Maritimes Inc.	Partie IV, article 60	2017/02/06; <u>TG-001-2017</u> 2016/12/21; <u>TGI-005-2016</u>
<u>Alliance Pipeline Ltd.</u>	Partie IV, article 59	2017/02/27; lettre de l'Office
<u>Pipelines Trans-Nord Inc.</u>	Partie IV, article 60	2017/03/20; TO-001-2017
<u>Westcoast Energy Inc., exploitée sous la dénomination sociale Spectra Energy Transmission</u>	Partie IV, article 59	2017/03/22; TG-002-2017

Décisions de l'Office : Importations et exportations (avril 2016 - mars 2017)

Totaux (avril 2016 - mars 2017)	Nouvelles demandes	Modifications	Renouvellements	Révocations	Total
Ordonnances d'exportation à court terme de propane	13	0	66	1	81
Ordonnances d'exportation à court terme de butanes	7	0	51	1	60
Ordonnances d'exportation à court terme de pétrole	12	2	145	3	162
Ordonnances d'exportation et d'importation à court terme de gaz	186	7	0	8	201
Permis d'exportation d'électricité délivrés	13	9	s.o.	1	23
Licences d'exportation à court terme de propane	2	0	s.o.	0	2
Licences (d'importation et d'exportation) de gaz, y compris de gaz naturel liquéfié	3	0	s.o.	2	5
Total	236	18	262	16	534

Incidents qui ont eu des répercussions négatives sur les personnes ou l'environnement (avril 2016 à mars 2017)



Consultez les données détaillées sur les incidents dans le site Web de l'Office à l'adresse
<http://www.neb-one.gc.ca/sftnvrnmnt/sft/dshbrd/mp/dt-fra.html>

Dépenses et personnel de l'Office (par exercice)

Le financement des activités de l'Office provient du Parlement aux termes de la *Loi de crédits*, et le gouvernement fédéral recouvre environ 97 % de ces frais auprès des sociétés dont l'Office réglemente les installations énergétiques. Les états financiers dans le contexte du recouvrement de ses frais sont préparés et vérifiés par le Bureau du vérificateur général. Le tableau donne un aperçu des ressources financières et humaines de l'Office.

Exercice (1 ^{er} avril au 31 mars)	Dépenses (en millions de dollars)	Personnel (équivalents temps plein)
2014-2015	87,3	440,6
2015-2016	82,4	457,6
2016-2017	84,6	474,5